

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 21 juin 2024 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions de la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12 juin 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Non pourvu
34	19	9	19	28	1 (Peyrat-le-Château)

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, CHABANAT Christine, DUGAY Marie, DUMONT-ST-PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric.

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BODIN Pascal a donné pouvoir à BIDAUD Jean-Michel, BOUR Coline a donné pouvoir à MUZETTE Thierry, CHADELAUD Michel a donné pouvoir à ECHASSERIEAU Vincent, COLIN Juliana a donné pouvoir à LEVET Elise, COUPET Georges a donné pouvoir à BESNIER Michelle, DELEFOSSE Laurent a donné pouvoir à MALET Patrick, PLAZANET Mélanie a donné pouvoir à SIMON Philippe, SALAGNAT Michèle a donné pouvoir à LENOBLE Monique, THEYS Michel a donné pouvoir à DUMONT-ST-PRIEST Hubert.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : ANOMAN Matthieu, BRUN Patrick, CHAMPAUD Marc, GORA Richard, LOURADOUR Patricia, SIMON Isabel.

Non pourvu : Commune de Peyrat-le-Château

Secrétaire de séance : MALET Patrick

### INSTITUTION

#### Délibération n° 65-2024 : Désignation des délégués au PETR Monts et Barrages

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/12/2018, portant statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération du 03 mars 2004 portant adhésion au Syndicat Mixte « Monts et barrages » ;  
Vu la délibération du 14 juillet 2014 portant transformation du Syndicat Mixte « Monts et barrages » en Pole d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) ;  
Vu les statuts du PETR Monts et Barrages ;  
Vu les résultats du scrutin ;  
Considérant que les statuts du PETR Monts et Barrages prévoient que le nombre de membres au sein du conseil syndical est fixé à 40 dont 11 pour la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

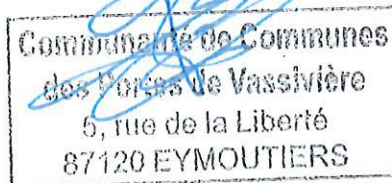
➤ **DESIGNER** les conseillers communautaires ci-dessous au Conseil Syndical du PETR Monts et Barrages

	Titulaires	suppléants
1	Jean-Pierre BOSDEVIGIE	Thierry MUZETTE
2	Dominique BAUDEMONT	Mathieu ANOMAN
3	Philippe SIMON	Marc CHAMPAUD
4	Christian LEBLANC	Richard GORA
5	Michel THEYS	Evelyne MARQUES
6	Gérald GASCHET	
7	Laurent PAQUET	
8	Michelle BESNIER	
9	Mélanie PLAZANET	
10	Patrick BRUN	
11	Frédéric SUDRON	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 24 juin 2024

Le Président,  
Jean-Pierre BOSDEVIGIE



Acte rendu exécutoire le : **24 JUIN 2024**  
Publié le : **24 JUIN 2024**